



Réforme de l'allocation aux adultes handicapés

Actualité législative publié le **05/05/2010**, vu **2158 fois**, Auteur : [NADIA RAKIB](#)

Conformément aux engagements du Président de la République, l'augmentation du montant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) de 25 % devrait être prévue d'ici à la fin du quinquennat, représentant un effort financier de 1,4 milliard d'euros. L'allocation a d'ores et déjà été revalorisée de 12,2 % depuis 2008. Le Gouvernement prévoit également que l'AAH pourra être cumulée avec les revenus d'activité intégralement pendant 6 mois puis à hauteur de 1,3 SMIC au lieu de 1,1 SMIC aujourd'hui.

Par ailleurs, afin de mieux accompagner les personnes handicapées en activité, il est prévu la mise en place d'une déclaration trimestrielle des ressources qui garantira davantage de réactivité à l'évolution de leur situation professionnelle et personnelle.

Le projet de texte a recueilli le 27 avril 2010 l'avis favorable du Conseil national consultatif des personnes handicapées, qui a souhaité que la mise en oeuvre du dispositif puisse être préparée en concertation avec les associations et la CNAF. Les ministres ont rappelé leur volonté de publier ce texte le plus tôt possible. Sa mise en oeuvre serait effective dès le 1er janvier 2011.

Source

Min. Trav., 28 avr. 2010, communiqué